



## COMMUNE DE SUCE-SUR-ERDRE

### COMPTE RENDU

#### Réunion ordinaire du Conseil Municipal du 10 novembre 2009

---

Le 10 novembre 2009 à 20h, les membres du Conseil Municipal de Sucé-sur-Erdre se sont réunis en mairie, salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 4 novembre 2009, et sous sa présidence.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

CHATELLIER Daniel, KOGAN Jean-Jacques, CHEVALIER Christine, TESSON Bernard, LASCAUX Sylviane, BERTIN Didier, MORCH Laurence, BUTAUD Philippe, BARBET Marie-Claude, BLANCHARD Denis, BODINEAU Jacqueline, MARHAB Hamid, DESDEVISES Marie-Clet, GABETTE-FOREL Patrice, BALASAKIS Christian, BONNET Thérèse (*arrivée à 20h12*), DELATTE Isabelle (*arrivée à 20h13*), MELUC Dominique, ROGER Jean-Louis, THUILLIER Alain, DELANNOY-CORBLIN Isabelle, HENRY Jean-Yves (*arrivé à 20h13*), ROUAULT Stéphane.

#### **POUVOIR(S) :**

Danielle COLLIARD a donné procuration à Sylviane LASCAUX  
Mireille RINCE a donné procuration à Bernard TESSON  
Christian LANGLOIS a donné procuration à Didier BERTIN  
Fabienne LERAY a donné procuration à Jean-Louis ROGER

#### **ABSENT(S) :**

Isabelle LAGRANGE et Jacques VILLEZ (excusé)

#### **ASSISTANT(S) :**

Alain RABALLAND, Directeur Général des Services

#### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Sylviane LASCAUX

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h10.

Madame Sylviane LASCAUX est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 septembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour annoncé. Il s'agit de l'adoption d'une motion concernant les projets gouvernementaux de suppression de la taxe professionnelle et d'organisation territoriale.

L'ordre du jour de la présente séance ainsi modifié est approuvé à l'unanimité. Il est abordé comme suit :

## **PARTIE I : ORDRE DU JOUR POUR DEBAT ET DELIBERATIONS OU INFORMATION**

### **1) TRAVAUX**

#### **1-1 / PROJET D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE / PRESENTATION DES CONCLUSIONS DE L'ETUDE DE PROGRAMMATION**

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de programmation sur le projet de restructuration et d'extension de la mairie a été confiée à Madame Odile VAVONI, architecte programmatrice, présente en séance.

Il indique qu'un comité de pilotage, constitué d'élus (majorité et opposition) et d'agents de la collectivité a été constitué et a accompagné le travail de Madame Odile VANONI dans la définition des besoins.

Il s'agit, ce soir, de présenter les propositions qui en résultent.

Madame Odile VANONI tient, tout d'abord, à rappeler les différences entre le travail de programmation (définition et expression des besoins, recherche des fonctionnalités et organigramme) qui était le sien et celui d'un architecte à qui sera donnée la mission de maîtrise d'oeuvre (projet architectural et plans de réalisation).

Si la mairie actuelle est constituée d'un ensemble de bâtiments bien situé dans le centre ville, il ne répond plus totalement aux attentes pour des raisons techniques et fonctionnelles :

- pas d'accessibilité pour les personnes handicapées,
- besoins de locaux supplémentaires en accueil et de travail,
- insuffisance d'isolation,
- vétusté de certaines parties
- sur occupation de certains bureaux

Le constat de l'existant, la définition des besoins, font apparaître la nécessité de prévoir une extension qui doit permettre de réaliser un vrai accueil et des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite ; les locaux existants ne permettant pas cette accessibilité seraient réservés en bureaux dont la vocation première n'est pas de recevoir du public.

Le principe du projet consiste à offrir une possibilité d'extension sur la rue des Herses (création de l'accès principal de la mairie) par la démolition de locaux techniques et garages.

Cette extension à l'Est doit permettre de recréer un pôle d'accueil et de bureaux ainsi qu'une salle du Conseil Municipal et des mariages (locaux plus confortables et lumineux et ouverts sur le parc). L'ancienne salle pourrait être transformée en bureaux accessibles au public.

L'étage de la mairie pourrait être aménagé en bureaux non accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Une extension future pourrait être possible en étage de la nouvelle construction au dessus de l'accueil.

Le projet présenterait un total en surfaces utiles de 711 m<sup>2</sup> (+ 100 m<sup>2</sup> en logistique) dont 460 m<sup>2</sup> à construire. La surface utile actuelle est de l'ordre de 550 m<sup>2</sup>.

Le coût de l'opération est estimé (au stade du programme) à 1 221 800 € hors taxes. Les nouvelles obligations en matière de réglementation thermique devront être prises en compte, la réalisation d'un bâtiment « basse consommation » (BBC) pouvant augmenter le coût.

Le résultat des appels d'offres de travaux selon la période économique où la consultation sera lancée sera de nature à influencer aussi sur le coût. De même que la réalisation, ou non, d'un ascenseur non chiffré dans le coût estimatif sera à considérer.

Suite à cette présentation de Madame VANONI, Monsieur le Maire indique aux Conseillers ce qu'était la commande municipale dans le cadre de l'étude de programmation :

- une extension en rez-de-chaussée sur la rue des Herses,
- ne pas démolir la liaison bâtie entre la mairie initiale et la maison Frémont pour limiter les coûts et conserver de la surface utile existante,
- conserver la maison Frémont (rénovation à envisager ultérieurement).

Concernant ce dernier bâtiment, il met en avant les problèmes de sécurité et d'insalubrité existants.

Monsieur Jean-Louis ROGER estime qu'il s'agit d'un projet à 1,8 ou 1,9 M€ tout compris.

Monsieur Dominique MELUC demande communication de l'étude de programmation pour avoir une meilleure connaissance du dossier. Il est appuyé en cela par Monsieur Jean-Louis ROGER.

Monsieur le Maire leur répond que le document présenté en séance sera mis à disposition des Elus.

Madame Odile VANONI précise que l'étude de programmation sera remise au maître d'œuvre qui sera retenu par la Commune mais que celle-ci n'est pas engagée par le coût estimatif issu de la programmation. La Commune n'est pas non plus tenue par la réalisation effective de l'opération. L'engagement réel intervient seulement au stade de la signature des marchés de travaux.

Monsieur Jean-Louis ROGER s'étonne que la Municipalité semble découvrir les besoins de restructuration de la mairie alors qu'une étude de programmation avait déjà été lancée sous le précédent mandat. Il rappelle, qu'à l'époque et compte tenu de l'approche financière réalisée, le choix avait été fait de construire un nouveau centre technique municipal afin de libérer des surfaces en mairie. Il rappelle aussi que l'accueil de la mairie avait été modifié ainsi que des bureaux à l'étage.

La précédente Municipalité avait donc bien conscience des problèmes posés et a apporté des réponses pour les services et la population.

Il indique que son groupe votera contre ce projet car il est opposé à inscrire aujourd'hui un engagement communal de cette importance qui générera un endettement supplémentaire et donc une augmentation de la fiscalité. Il estime qu'il y a d'autres priorités communales et qu'il y a des choix à faire.

Monsieur le Maire pense que l'opposition connaît bien les locaux de la mairie et les problèmes posés aux administrés et services. Il précise que ceux-ci ne répondent pas aux évolutions envisagées en matière de personnel (création de poste).

Il est certes possible, dit-il, de continuer comme cela mais ce serait laisser perdurer le problème d'insalubrité de la maison Frémont au détriment de la santé des agents et cela ne réglerait en rien la problématique de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite qui va règlementairement devoir être résolue pour 2015.

Il reconnaît que le choix d'un investissement sur le bâtiment de la mairie n'est pas porteur électoralement mais il considère qu'il y a urgence à traiter la question.

Il rappelle qu'il faudra attendre la fin de l'étude de maîtrise d'œuvre et le résultat de la consultation de travaux pour connaître le vrai coût de l'opération.

Enfin, il annonce que la réalisation d'un module de bureaux complémentaires est envisagée au Centre Technique Municipal.

Monsieur Dominique MELUC indique que la précédente Municipalité avait inscrit un crédit de 200 000 € pour la rénovation de la maison Frémont que la nouvelle Municipalité s'est empressée de supprimer. Pour lui cela aurait permis d'apporter des réponses techniques en restant dans les capacités financières de la Commune. La présentation du nouveau projet est de nature à l'alerter sur le respect des équilibres financiers de la collectivité.

Monsieur Stéphane ROUAULT découvre le projet et considère son coût comme assez élevé. Il pense que cela sera un poids pour les sucéens.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers d'attendre la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour voir les incidences des projets sur la durée du mandat.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN comprend les interrogations des Conseillers mais il renvoie, lui aussi, au DOB pour mieux connaître les impacts financiers des orientations municipales.

Monsieur Dominique MELUC constate que, dans le DOB 2008, le projet sur la mairie n'était estimé qu'à 900 000 €. Pour lui le problème n'est pas fonctionnel mais bien financier.

Le débat étant clos, les Conseillers sont invités à se prononcer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 20 voix pour, 6 contre (Agir Ensemble) et 1 abstention (Existons à Sucé), décide d'approuver les orientations (d'organisation spatiale et financières) de cette étude de programmation du projet de restructuration/extension afin de passer à la phase suivante qui sera celle de l'étude de maîtrise d'œuvre.**

**1-2 / PROJET D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE / AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

La question est présentée par Monsieur le Maire.

Suite à l'étude de programmation, une étude de maîtrise d'œuvre est nécessaire pour assurer la conception du bâtiment et le suivi des travaux.

Le coût de cette mission est estimé à 96 000,00 € HT.

Une consultation publique doit être lancée.

Il est proposé qu'une délégation soit donnée par le Conseil Municipal pour mettre en œuvre le marché correspondant avec l'attributaire qui aura été retenu.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 20 voix pour, 6 contre (Agir Ensemble) et 1 abstention (Existons à Sucé), décide :**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu à l'issue de la consultation à lancer,**
- de prévoir les crédits nécessaires au budget.**

### **1-3 / POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS - Information**

Monsieur Christian BALASAKIS donne les informations suivantes :

- route de la levée du pont de l'Erdre: les désordres constatés sembleraient stabilisés,
- cheminements piétons de la levée du pont : les revêtements définitifs ont été réalisés,
- poursuite de l'aménagement des quais : une réflexion sera lancée pour la partie non traitée,
- Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du centre ville : poursuite et fin de la première tranche de travaux sur le secteur de la rue d'Angleterre ; réalisation du couronnement du mur de soutènement de la rue de la Bosselle ; livraison de la moitié du parking du Pareillier ; début des travaux de construction immobilière par le CIF sous peu,
- Route de la Goulière : les travaux ayant dû être arrêtés (2 mois) suite à des demandes individuelles tardives de raccordement aux réseaux vont pouvoir reprendre (plantations sous 15 jours),
- Lotissement des Brossais de la Haie : travaux en cours pour la partie assainissement

Cette dernière information fait réagir Monsieur Dominique MELUC qui considère qu'il y a un problème (enquête publique non réalisée et schéma d'assainissement non révisé). Il demande si les dépenses afférentes seront bien imputées au budget général comme indiqué par le Préfet).

Monsieur le Maire précise que la mise en œuvre de l'enquête publique a été retardée par le délai de désignation du Commissaire Enquêteur et que les raccordements individuels ne seront pas réalisés tant que la procédure n'aura pas été à son terme.

Il poursuit en donnant les informations suivantes :

- rénovation urbaine des quais : dès que les dernières subventions auront été enregistrées un bilan sera communiqué
- route de la Chapelle-sur-Erdre : le Conseil Général a débuté les travaux de réalisation d'un tourne à gauche au niveau de la Ganerie.

## 2) ADMINISTRATION GENERALE

### 2-1/ MOTION CONTRE LES PROJETS GOUVERNEMENTAUX DE SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE ET DE REFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

La question est présentée par Monsieur le Maire.

Suite à différentes sollicitations d'associations d'Elus, il propose que le Conseil Municipal se prononce sur des questions d'actualité qui font débat et qui sont celles des projets gouvernementaux de suppression de la taxe professionnelle et de réforme de l'organisation territoriale.

Monsieur Jean-Louis ROGER considère que l'instance communale n'est pas le lieu pour débattre de cela. Il pense que cela est du ressort des Elus Nationaux qui disposent du pouvoir de légiférer. De plus, il rappelle l'engagement de l'Etat de compenser totalement en 2010 la disparition de la taxe professionnelle. Il faut faire confiance aux gens qui gouvernent. Pour ces raisons le groupe Agir Ensemble s'abstiendra.

Pour Monsieur Jean-Jacques KOGAN, il est, au contraire, important que les Elus Locaux s'expriment afin d'être entendus par la représentation nationale d'autant que les acteurs locaux sont les premiers concernés par les réformes envisagées.

Il note que le produit de taxe professionnelle est déjà en bonne partie supporté par le budget de l'Etat au travers des exonérations, dégrèvements qui sont compensés auprès des collectivités. Et il s'inquiète du risque de perte de dynamique du produit lié à la suppression de la taxe professionnelle.

Concernant la réforme de l'organisation territoriale, Monsieur Jean-Louis ROGER rappelle que la décentralisation date de 30 ans et qu'il est donc nécessaire d'en reparler ce qui n'est pas faire un procès aux Elus. Il lui paraît nécessaire de mettre tout sur la table car il y a un réel besoin de simplification, le système actuel échappant à la compréhension des citoyens.

Monsieur le Maire est d'accord pour que ces questions soient abordées mais pourquoi le Gouvernement a-t-il fixé l'attention sur l'objectif de diminution du nombre d'Elus ? Ce qu'il trouve démagogique.

Il constate que l'organisation territoriale fonctionne bien et fait référence aux Contrats de territoire en place.

Il relève, comme Monsieur Jean-Jacques KOGAN, que, pour le pouvoir, des changements semblent déjà acquis (Conseillers Territoriaux) sans aucun vrai débat préalable.

Concernant les réactions d'associations d'Elus, il fait remarquer que les motions proposées ne sont pas idéologiques car approuvées par des Elus de tous bords politiques.

La discussion étant close, les Conseillers sont invités à se prononcer sur le texte proposé :

« Sur le projet de suppression de la taxe professionnelle :

Considérant que les modalités du projet de suppression de la taxe professionnelle tendent à faire disparaître une ressource majeure des collectivités territoriales,

- que ce projet contredit l'autonomie fiscale des collectivités territoriales puisqu'il remet en cause un élément essentiel de l'exercice de la démocratie locale, la liberté pour la collectivité de voter le taux de l'impôt,
  - que ces modalités sont contraires aux soucis de simplification et de spécialisation fiscale, puisqu'elles nient toute cohérence entre les recettes des collectivités locales et les compétences dont celles-ci ont la charge,
  - que le projet prive les collectivités locales d'impôt économique, alors qu'elles assument un rôle essentiel en matière de développement économique,
  - que ce projet supprime les liens entre les entreprises et les collectivités et ne favorise pas le dynamisme de ces dernières à implanter de l'activité sur leur territoire,
- que les collectivités territoriales risquent de ne plus avoir les moyens financiers d'assurer les politiques publiques locales,
  - que la suppression de la taxe professionnelle entraînerait une hausse des impôts payés par les ménages, pour financer les services publics locaux,
- enfin qu'il tend à maintenir les inégalités territoriales et néglige la question, pourtant essentielle, de la solidarité financière entre les collectivités territoriales et de la répartition des richesses entre les territoires,

Le Conseil Municipal se prononce contre le projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé par le Gouvernement.

Sur les projets du gouvernement relatif à l'organisation territoriale :

Considérant que la suppression de la moitié des conseillers généraux et régionaux témoigne d'une véritable défiance envers les élus locaux et les collectivités territoriales qu'ils gèrent,

- que le plus grand nombre des 500 000 élus exercent leurs fonctions bénévolement et dans un environnement juridique difficile,
- que la fusion des élections régionales et cantonales irait à l'encontre du principe fondateur de la décentralisation : "rapprocher les pouvoirs de décision des citoyens", et priverait les citoyens d'un débat démocratique essentiel,
- que ces projets signifient à plus ou moins court terme l'affaiblissement ou la disparition des communes au profit des métropoles et des communes nouvelles, en laissant aux maires les seules compétences suivantes : état civil, simple police, aide sociale, permis de construire,
- que les pouvoirs coercitifs donnés au préfet en matière d'intercommunalité montrent la volonté recentralisatrice du gouvernement dans l'organisation des territoires,
- que la suppression de la clause générale de compétence pour les départements et les régions et la limitation drastique des cofinancements risquent d'empêcher à l'avenir la mise en œuvre de politiques communes et concertées au niveau local, ainsi que le soutien financier aux réalisations des petites et moyennes communes.

Enfin si ces projets sont menés à terme, ils aboutiront à faire des responsables locaux de simples exécutants de l'Etat. »

Le Conseil Municipal se prononce contre les projets de réforme de l'organisation territoriale, proposés par le Gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire au service des citoyens.

Près de 30 ans après les premières lois de décentralisation, le Conseil Municipal demande que soit mise en œuvre, dans la concertation la plus large, une réforme globale et juste des finances locales, qui permette aux collectivités locales de proposer des services publics efficaces au profit de l'ensemble des citoyens partout sur le territoire.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte cette motion par 21 voix pour et 6 abstentions (Agir Ensemble).**

### **3) FINANCES**

#### **3-1/ DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N°1 POUR L'EXERCICE 2009**

Monsieur le Maire présente les grandes lignes des modifications budgétaires proposées pour permettre un ajustement des prévisions budgétaires afin de tenir compte de la meilleure connaissance à ce moment de l'exercice des dépenses et recettes enregistrées et prévisibles.

Monsieur Dominique MELUC remarque que le document projeté en séance correspond à sa demande faite en Commission des Finances. Il regrette cependant qu'il n'ait pas été communiqué aux Conseillers.

Il constate que, contrairement à ce qui avait été annoncé par la Municipalité lors de la présentation du Budget primitif, il n'y a pas eu de baisse des dotations d'Etat ce qui n'a pas permis pour autant à la Commune de dégager une capacité d'autofinancement.

Il note des régularisations d'erreurs (parts de salaires sur service d'assainissement et CCAS), une augmentation du déficit d'exploitation de la restauration collective et une augmentation des charges de personnel.

A propos de l'investissement, il s'inquiète du niveau de l'emprunt annoncé (3,5 M€) et s'interroge sur le devenir de la capacité d'autofinancement de la collectivité dans les prochaines années.

Monsieur le Maire lui répond que l'endettement provient des travaux qui étaient déjà engagés (quais) ou envisagés (route de Casson).

Ceci est contesté par Monsieur Dominique MELUC qui note que la part des quais dans les travaux en 2008 n'était pas la plus importante. Et que l'actuelle Municipalité porte bien ses propres projets (base nautique).

Il poursuit en se demandant comment un Conseiller peut s'y retrouver à propos de la présentation de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) de la route de Casson entre le vote initial (non détaillé) et l'intégration en décision modificative.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN lui précise que les AP/CP feront l'objet d'une présentation détaillée et règlementaire lors du débat budgétaire.

Monsieur Jean-Yves HENRY prend la parole pour dire qu'il ne comprend rien à la présentation qui a été faite ainsi qu'au débat contradictoire qui vient d'avoir lieu. Il ne trouve pas non plus convaincantes les explications données en réponse aux questions posées.

Il se sent mal à l'aise car ne comprenant pas et se demande s'il est le seul Conseiller dans cette situation.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN n'a pas l'impression de ne pas avoir répondu aux interrogations.



Monsieur le Maire indique que, par le passé, il était fait recours à une présentation d'un budget supplémentaire plus complète mais plus lourde et qui a été abandonnée par ses prédécesseurs.

Le Conseil Municipal est ensuite invité à voter les propositions faites.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve les décisions modificatives budgétaires n°1 pour l'exercice 2009 comme suit :**

- **budget général : 21 voix pour et 6 contre (Agir Ensemble)**
- **budget du service d'assainissement eaux usées : 21 pour et 6 contre (Agir Ensemble)**
- **budget du domaine portuaire : 27 voix pour**

### **3-2/ REVISION DES TARIFS DU DOMAINE PORTUAIRE CONCEDE (PORT FLUVIAL DE L'ERDRE) POUR 2010**

Monsieur Philippe BUTAUD présente la question.

Lors du vote des tarifs du domaine portuaire concédé pour l'année 2009, il avait été indiqué qu'une réflexion serait mise en œuvre afin de se situer par rapport aux tarifs pratiqués dans les ports de Nort-sur-Erdre et de Nantes Métropole.

Une analyse comparée a donc été effectuée. Elle montre des disparités significatives.

Le Conseil Général, autorité concédante, a, par ailleurs, fait des recommandations : remarques sur la nécessité d'une homogénéisation des tarifs pratiqués sur le domaine public fluvial de l'Erdre en tenant compte des spécificités portuaires de chacun (équipements, positionnement géographique...); tarif de la bouée fourrière jugé trop faible.

Tout cela conduit à proposer les modifications suivantes :

- pour le stationnement sur ponton viabilisé, la comparaison avec Nort-sur-Erdre et Nantes Métropole fait ressortir qu'à Sucé-sur-Erdre les plus petits bateaux font l'objet d'une forte tarification par rapport aux plus gros, lesquels sont sous tarifés.  
C'est pourquoi, il est envisagé un réajustement entre petits et gros bateaux et une harmonisation avec les ports voisins et cela avec une application étalée sur plusieurs années.  
Pour 2010, la création d'une tranche pour bateaux de longueur comprise entre 6 et 7,99 m est prévue ainsi qu'une baisse des tarifs pour les bateaux inférieurs à 6 m ; les autres tranches subissant une évolution à la hausse de leurs tarifs afin de rattraper une partie du retard.
- le tarif de la bouée fourrière serait augmenté de manière conséquente afin de marquer l'effet de dissuasion
- une évolution d'environ + 2 % est envisagée pour les tarifs liés au stationnement sur corps mort et en berge

La mise en place d'une tarification spécifique pour l'accostage des bateaux à passagers est à l'étude. Elle fera l'objet d'une proposition ultérieure au Conseil Municipal.

Il est rappelé que les tarifs du domaine portuaire sont proposés au vote du Conseil Municipal lors de la présente séance et non lors de celle de décembre avec les autres tarifs des services

municipaux afin de permettre une transmission des propositions de renouvellement d'autorisation de stationnement dès décembre aux propriétaires de bateaux pour effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cela facilite la gestion du domaine portuaire par le Bureau du port.

Les tarifs proposés ont été préalablement communiqués au Conseil Général. Celui-ci a fait savoir, par courrier du 19 octobre dernier, qu'ils n'appelaient aucune remarque ou observation particulière de sa part.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver les tarifs portuaires pour 2010.**

### **3-3/ CONTRACTUALISATION D'UN PRÊT RELAIS POUR LE LOTISSEMENT COMMUNAL DU BLANC VERGER**

La question est exposée par Monsieur Jean-Jacques KOGAN.

Suite à l'ouverture du budget annexe concernant le projet de lotissement communal du Blanc Verger, il est envisagé que la Commune contracte un prêt relais pour financer et régler les études et les travaux de viabilisation du lotissement.

Le montant de ces dépenses est estimé entre 1, 250 M€ et 1,300 M€ TTC aussi le montant du besoin de financement peut être arrêté à 1,300 M€.

Le principe de ce prêt est que la somme mise à disposition pourra être consommée au fur et à mesure des besoins ; les intérêts (trimestriels) ne portant que sur les montants utilisés.

Les conditions actuelles du marché financier sont très favorables puisque les propositions des partenaires financiers (Crédit Mutuel et Crédit Agricole ; DEXIA n'a pas répondu) sont à peu près identiques et laissent entrevoir un taux inférieur à 1.60% :

- Basées sur l'EURIBOR à 3 mois + 0.80% de marge pour le Crédit Mutuel, soit 1.57%
- Basées sur l'EURIBOR à 3 mois + 0.75% de marge pour le Crédit Agricole, soit 1.52%

Une nouvelle proposition reçue de la Caisse d'Épargne depuis l'envoi de l'ordre du jour est présentée en séance. Elle apparaît comme étant la mieux disante avec un taux global de 1,47 % (dont 0,70 % de marge)

Compte tenu du fait que cette dernière proposition est la plus avantageuse et qu'il est aussi souhaitable que la Commune diversifie ses financeurs, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la proposition de la Caisse d'Épargne et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant aux conditions qui seront celles en vigueur à ce moment là (variation possible de l'EURIBOR mais marge fixée à 0,70 %)

Monsieur Jean-Jacques KOGAN confirme, en réponse à Monsieur Jean-Louis ROGER, qu'il s'agit bien d'une forme de ligne de crédit sur 3 ans.

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des contacts sont en cours avec différents opérateurs de logement social sur la base du cahier des charges arrêté en Commission. Ceux-ci doivent remettre des propositions d'ici la fin de l'année. Elles seront présentées en Commission.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et par 21 voix pour et 6 abstentions (Agir Ensemble) décide d'approuver la contractualisation du prêt relais aux conditions proposées.**

#### **4) VIE SCOLAIRE / PETITE ENFANCE**

##### **4-1/ CONVENTION DE FREQUENTATION DE LA PISCINE DE CARQUEFOU PAR LES SCOLAIRES SUCEENS**

Monsieur le Maire présente ce point.

Les élèves des écoles élémentaires de Sucé-sur-Erdre pourront à nouveau accéder à la piscine Daniel GILARD de Carquefou dans les conditions suivantes :

- accueil du 11 janvier au 2 avril 2010, le jeudi de 14h à 14h40 pour 1 créneau et de 14h45 à 15h25 pour un 1/2 créneau et ce durant 10 séances,
- classes de CE2 (48 élèves) de l'école publique René Descartes et classe de CP (30 élèves) de l'école privée Saint Etienne,

Le coût du créneau horaire est de 254,80 € soit 3 822 € au total pour le cycle de séances de l'année scolaire 2009/2010 à la charge de la Commune.

Il est rappelé que le transport par car est organisé et pris en charge par la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres avec une importante participation financière du Département.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.**

#### **5) URBANISME - VIE ECONOMIQUE - TOURISME**

##### **5-1 / ZAC CENTRE VILLE : CESSIION A LA SELA DES PARCELLES DESTINEES A LA REALISATION DE L'OPERATION IMMOBILIERE DU CIF (SECTEUR ANGLETERRE)**

La question est présentée par Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du centre-ville créée le 9 juillet 2002 dont le dossier de réalisation a été approuvé le 16 décembre 2003 la commune a décidé d'aménager les îlots 15b et 16.

Cet aménagement consiste en la réalisation des travaux suivants :

- Réaménagement du parking des Herses ;
- Réalisation d'une voie reliant le parking des Herses à la rue d'Angleterre ;
- Réalisation d'une place entre la rue d'Angleterre et la propriété de la maison de retraite Saint Joseph – La Hautière ;
- Réaménagement de la rue d'Angleterre ;
- Construction de maisons de ville.

Après une consultation organisée par la Société d'Équipement de Loire-Atlantique (SELA), la municipalité a retenu, le groupe CIF pour la réalisation d'un programme immobilier de 15 logements (4 logements en accession libre, 9 en accession sociale et 2 logements locatifs sociaux) sur ce site.

Ce promoteur a déposé trois permis de construire les 11 janvier 2009 et 12 février 2009 qui ont été accordés les 11 mars 2009 et 27 mars 2009.

L'estimation par France Domaine 44 des terrains concernés est arrivée ce jour et est conforme au prix de cession envisagé.

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il convient donc maintenant que la commune cède à la SELA les terrains sur lesquels est prévu le projet. Dans un second temps, la SELA cèdera au groupe CIF les parcelles nécessaires à la construction des maisons de ville. La collectivité a d'ailleurs validé le 31 juillet 2009 le compromis de vente entre la SELA et le groupe CIF. Dans un troisième temps, à la fin des travaux d'aménagement du secteur, la SELA rétrocèdera les espaces publics aménagés à la Commune.

La cession est réalisée selon les conditions suivantes :

- La surface vendue est de 5 281 m<sup>2</sup> répartie sur les parcelles cadastrées section AC (*en attente de numérotation*)
- prix de cession : 354 971 €
- Conformément à l'article 14 de la convention publique d'aménagement qui dispose que la SELA demande préalablement à toute cession l'accord de la commune, les différentes conditions de vente SELA /Groupe CIF ne seront pas reprises dans la délibération.

La Municipalité ayant demandé au CIF d'intégrer dans son programme du locatif social et de l'accession sociale, ce qui ne faisait pas partie du cahier des charges initial, l'opération de cession sera donc grevée de 130 000 €. Cet effort financier, qui sera supporté par la collectivité, est un choix politique.

Les Conseillers sont invités à voter.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver le projet de cession des parcelles, destinées à l'opération du CIF, à la SELA.**

#### **5-2 / ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUPRES DE M. LOCMANT (ROUTE DE CARQUEFOU)**

La question est exposée par Monsieur Bernard TESSON.

Dans le cadre de l'aménagement de la liaison pour piétons entre le lotissement Les Magnolia et la route de Carquefou, la commune a demandé à acquérir auprès de Monsieur Patrice LOCMANT une partie de l'emplacement réservé n° 31 (parcelles cadastrées section D n° 2576 et 2580) d'une contenance de 264 m<sup>2</sup>.

La valeur vénale du bien à acquérir étant inférieure à 75 000 €, il n'est pas fait obligation à la commune de saisir France Domaine pour procéder à l'évaluation du terrain.

La commune a proposé à Monsieur Patrice LOCMANT d'acquérir cette parcelle située en secteur Ub au prix de 10 € le m<sup>2</sup>, prix pratiqué habituellement pour des acquisitions en vue de l'aménagement de voirie (par exemple les terrains acquis chemin du Pâtis pour la réalisation du parking de la gare).

Par une lettre en date du 3 juin 2009, Monsieur Patrice LOCMANT a donné son accord sur cette proposition.

La commune prend en charge les frais de géomètre et les frais de notaire.

Les Conseillers sont invités à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :**

- **d'approuver cette acquisition au prix de 2 640 euros (frais en sus),**
- **d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toute pièce nécessaire à la régularisation de cette acquisition,**
- **de prévoir le crédit nécessaire au budget de l'exercice concerné.**

Monsieur Alain THUILLIER demande où en est le projet de liaison entre la route de Carquefou et le lotissement des Magnolias : il reste un segment à acquérir.

## **6) JEUNESSE ET RELATIONS AVEC LE MONDE ASSOCIATIF**

### **6-1 / CONVENTION AVEC L'ECOLE DES MINES DE NANTES POUR L'UTILISATION DES COURTS DE TENNIS COUVERTS (ANNEE SCOLAIRE 2009/2010)**

Monsieur Didier BERTIN présente la question.

L'Ecole des Mines de Nantes a sollicité la Commune afin de pouvoir utiliser les courts couverts de tennis de la Papinière pour permettre à ses élèves de pratiquer le tennis dans le cadre de ses activités à caractère compétitif.

Les créneaux demandés se situent le jeudi de 14h à 17h du 12 novembre 2009 au 29 avril 2010.

La séance, de 3 heures, serait tarifée 35 € à l'Ecole des Mines. Cela correspond à un montant moyen par rapport à ce qui se pratique sur d'autres collectivités.

Il s'agit de régulariser une situation anormale, l'Ecole utilisant les courts depuis deux saisons avec paiement direct d'une redevance au club de tennis.

Monsieur Dominique MELUC exprime son accord sur le principe d'un conventionnement direct entre la Commune et l'Ecole des Mines.

Les Conseillers sont invités à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide d'approuver cette mise à disposition onéreuse et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à conclure avec l'Ecole des Mines.**

## **6-2 / DETERMINATION DES TARIFS POUR LE SEJOUR SKI 2010**

Le point est exposé par Monsieur Didier BERTIN.

Un séjour ski à Campan (station Barèges/La Mongie) est proposé du 14 au 19 février 2010 par le service Jeunesse. Ce séjour est organisé en partenariat avec la Communauté de Communes de Clisson.

12 jeunes sucéens pourront y participer avec un encadrement de deux accompagnateurs.

Il est proposé de reconduire les tarifs 2009. Ces tarifs ont permis à certains jeunes de la commune de partir en séjour en bénéficiant du tarif le plus bas.

Quotient familial	Tarif
0 à 380	60.00 €
381 à 500	120.00 €
501 à 700	200.00 €
701 à 900	250.00 €
901 à 1100	300.00 €
1101 à 1300	350.00 €
1301 à 1500	390.00 €
Sup à 1500	430.00 €

Pour le séjour 2011, un projet commun regroupant cinq communes de la CCEG est à l'étude. Ce projet mené par les Services Jeunesse des dites communes a pour objectif d'impliquer les jeunes dans l'organisation du séjour, avec entre autre des actions d'autofinancement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide d'approuver la grille tarifaire proposée pour ce séjour.**

Une information est faite concernant le service suite au départ de son Responsable. Un appel à candidature a été lancé pour recruter un second agent sur une période de 3 mois. Cette procédure n'ayant pas abouti, un nouvel appel à candidature, mais pour un contrat à durée déterminée de 12 mois, va être lancé.

## PARTIE II : DECISIONS DU MAIRE ET USAGE DES DELEGATIONS

### Marchés publics :

- marché à procédure adaptée :
  - o travaux d'aménagement de la voirie et des espaces verts du lotissement des Brossais de la Haie :
    - Lot n°1 « voirie » attribué à 2BTP (Les Touches) pour 85 393,31 € TTC
    - Lot n°2 « espaces verts » attribué à Atlantique Paysages (Sucé-sur-Erdre) pour 20 157,25 € TTC

### Emprunts : néant

### Usage du Droit de Préemption Urbain (DPU)

Une information est donnée en séance sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues en mairie. Le Droit de préemption urbain n'a pas été exercé.

Vendeur	Adresse du Bien	Références Cadastrales	Zonage
GALERON Guy COUDRIN Claudine	2 impasse Alphonse de Lamartine	E n°2095	Ub
LOCMANT Patrice	371 route de Carquefou	D n°75-76	Ub
LOCMANT Patrice	371 route de Carquefou	D n°75-76	Ub
DUPLESSIX Michel RIZZO Evelyne	49 route de Casson	F n°1282	Ub
DUPLESSIX Michel RIZZO Evelyne	49 route de Casson	F n°1283-1291	Ub
DUPLESSIX Michel RIZZO Evelyne	49 route de Casson	F n°1280-1286	Ub
DUPLESSIX Michel RIZZO Evelyne	49 route de Casson	F n°1281	Ub
DUPLESSIX Michel RIZZO Evelyne	49 route de Casson	F n°1289-1290	Ub
DEDUSHAJ Fadil RIVRON Marie-Joëlle	Saint Michel	E n°2098	Ub
DUGAST Maurice BLANOT Geneviève	214 route de Saint Mars	D n°2408-2275	Ub
SARL BERDES	901 allée de ma Sittelle	I n°1721	1AUh
BARUZIE Stéphane CAFFIAUX Jeannine	88 rue de la Poste	AB n°105-354	Ua
LESOURD Bruno	2 résidence du Moulin de la Miltière	D n°1237	Ub
Consorts BONRAISIN	La Perruche	ZY n°39	Uh1
FOUCAUD Paule veuve de BONRAISIN Jean	31 ruelle du Levant	I n°1793	Ub
VAL D'ERDRE PROMOTION	Le Hameau des Jaunais	YE n°128	1AUh
GUILLET Joseph CANTIN Annette	La Motte Suzière	C n°1864 et ZO n°61	Uh1
Consorts BONRAISIN	La Perruche	ZY n°40	Uh1 et An-p

Baux et contrats de locations: néant

Point sur les actions contentieuses en cours : néant

-----

La partie réglementaire de l'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 22h55

## **PARTIE III : INFORMATIONS DIVERSES**

- Opération immobilière de la rue de la Poste : une consultation a été lancée auprès de plusieurs opérateurs immobiliers privés pour leur demander de déposer un projet et une offre financière pour la réalisation d'un ensemble immobilier de 12 logements et de garages.

Le bâti de l'ancienne poste devait être conservé et la nouvelle construction alignée à la rue.

Une seule réponse a été remise. Elle ne répondait pas au cahier des charges (démolition de la Poste) et proposait une offre financière d'acquisition du foncier très faible. Elle s'expliquait par les contraintes de conservation et de rénovation du bâtiment de l'ancienne poste.

Faute de réponse du privé, la Municipalité envisage une réalisation communale avec comme objectif prioritaire la conservation du bâti de l'ancienne poste.

- Elections régionales les 14 et 21 mars (si 2<sup>nd</sup> tour) : appel aux Elus pour tenue des bureaux de vote (coupon réponse à retourner en mairie)

- Enquête publique sur le projet de modification du schéma général d'assainissement :

Une enquête publique a débuté en mairie le 12 novembre et prendra fin le 12 décembre 2009. Elle porte sur les points suivants :

- Lotissement des Brossais de la Haie

\*Classement en secteur d'assainissement collectif futur

- Impasse de la Chaussée

\*Classement en secteur d'assainissement collectif existant

- Route de casson (2 tronçons)

\*Classement en secteur d'assainissement collectif existant

- Agenda municipal :

- Réunion municipale publique du 27 novembre à 20h (salle de la Papinière) : réouverture de la ligne ferroviaire Nantes / Châteaubriant et aménagement du centre ville ; projet de restructuration extension de la mairie
- Conseil Municipal du mardi 15 décembre 2009 à **19h30**
- Conseil Municipal du mardi 9 février 2010 à 20h
- Conseil Municipal du mardi 23 mars 2010 à 20h

- Manifestations liées aux vœux :

- Vœux à la Population : 3 janvier 2010 Salle de la Papinière 11h15
- Soirée du Personnel communal : vendredi 15 janvier salle de la Papinière 19h30
- Vœux de la CCEG : mercredi 6 janvier 2010 à 18h30 à Casson



- Vœux aux résidents de la maison de retraite Saint-Joseph – La Hauteière : vendredi 15 janvier à 17h.
- Distribution des colis aux domiciles des Aînés : samedi 16 janvier après midi
- Repas des Aînés : dimanche 17 janvier à 12h30 (salle de la Papinière)